

Biodéchets Tour

Jeudi 29 février 2024, Albi

Micro-plateforme de compostage en bout de champ



les mains sur terre
Pour une valorisation des bio-déchets en ville



Réseau
Compost
Citoyen



Occitanie

Réseau
Compost
Citoyen



Financé par



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

les mains sur terre

Pour une valorisation des bio-déchets en ville



- .SCOP-SAS
- .créé en 2015
- .basée à Albi
- .4 associé·e·s salarié·e·s + 1 salariée
- .4,4 ETP



Location et gestion de toilettes sèches mobiles



Animation jardin partagé



les mains sur terre
c'est aussi :



Organisme de formation QUALIOPI



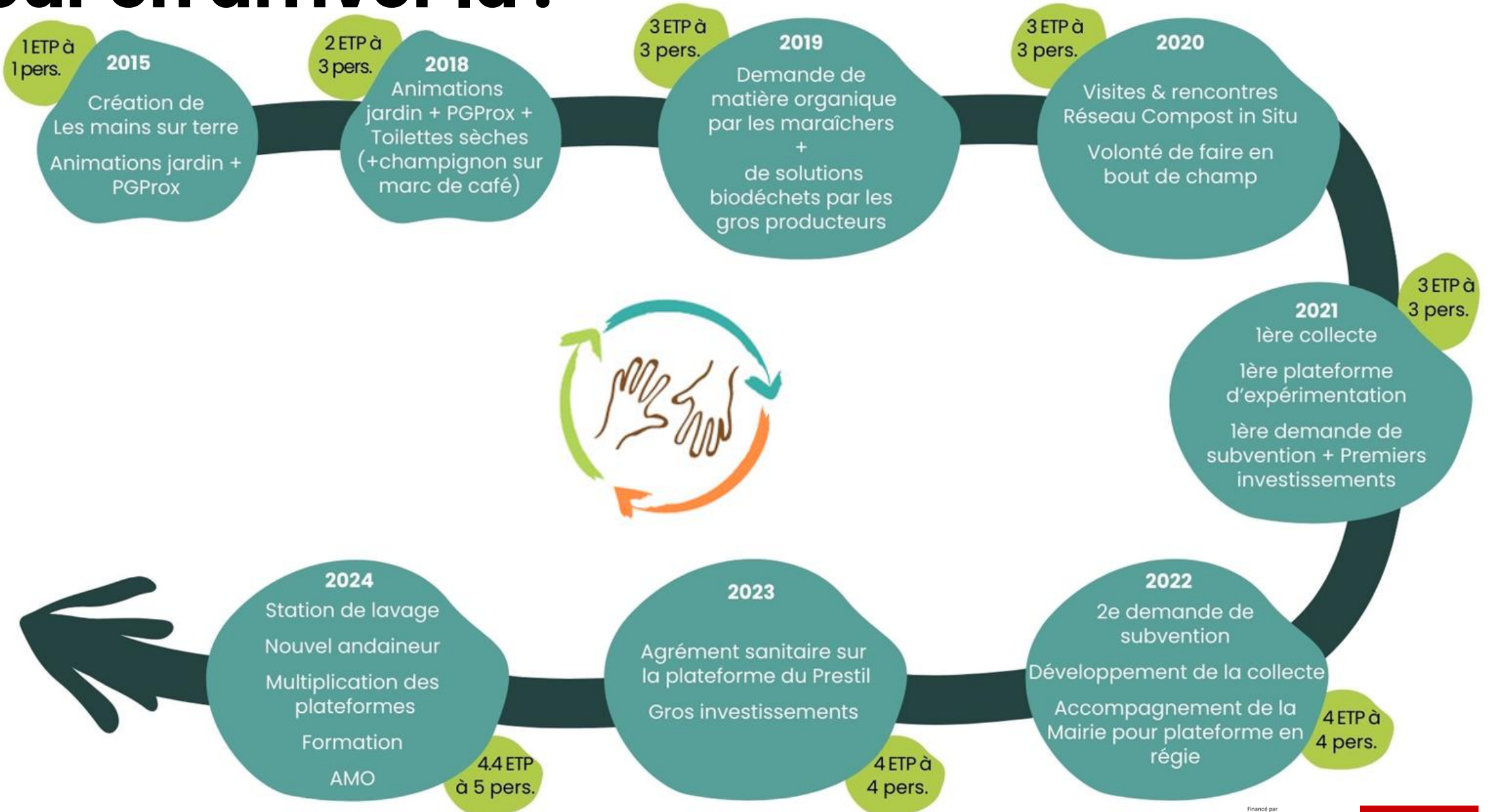
Lutte contre le gaspillage alimentaire



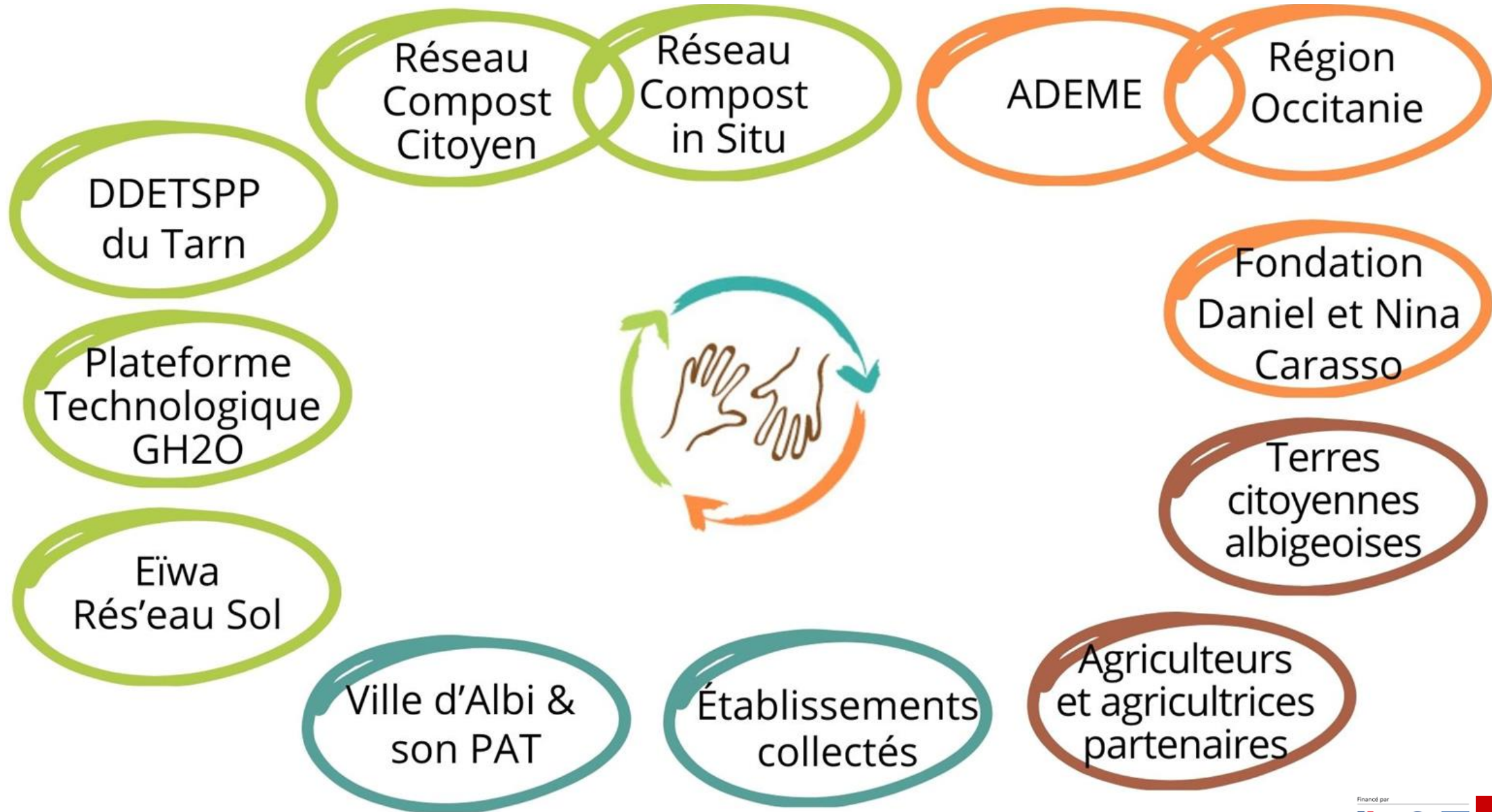
Accompagnement au compostage de proximité



Pour en arriver là :



L'écosystème autour de ce projet



Le compostage en bout de champ



Le principe de la solution proposée

- Échange d'un bac propre contre un bac plein
- Collecte en C1 ou C2 ou C0,5
- Période test de 8 semaines
- Accompagnements des équipes au changement de pratiques
- Facturation au bac collecté
- Le coût est assumé par le producteur de biodéchets



Les enjeux d'un réseau de micro-plateformes :

- Plateformes légères et réversibles
- Plateformes au plus près des lieux de collecte
- Plateformes low-tech, facilement reproductibles
- Pouvoir répondre à la demande au-delà d'Albi
- et faire avec des partenaires en local



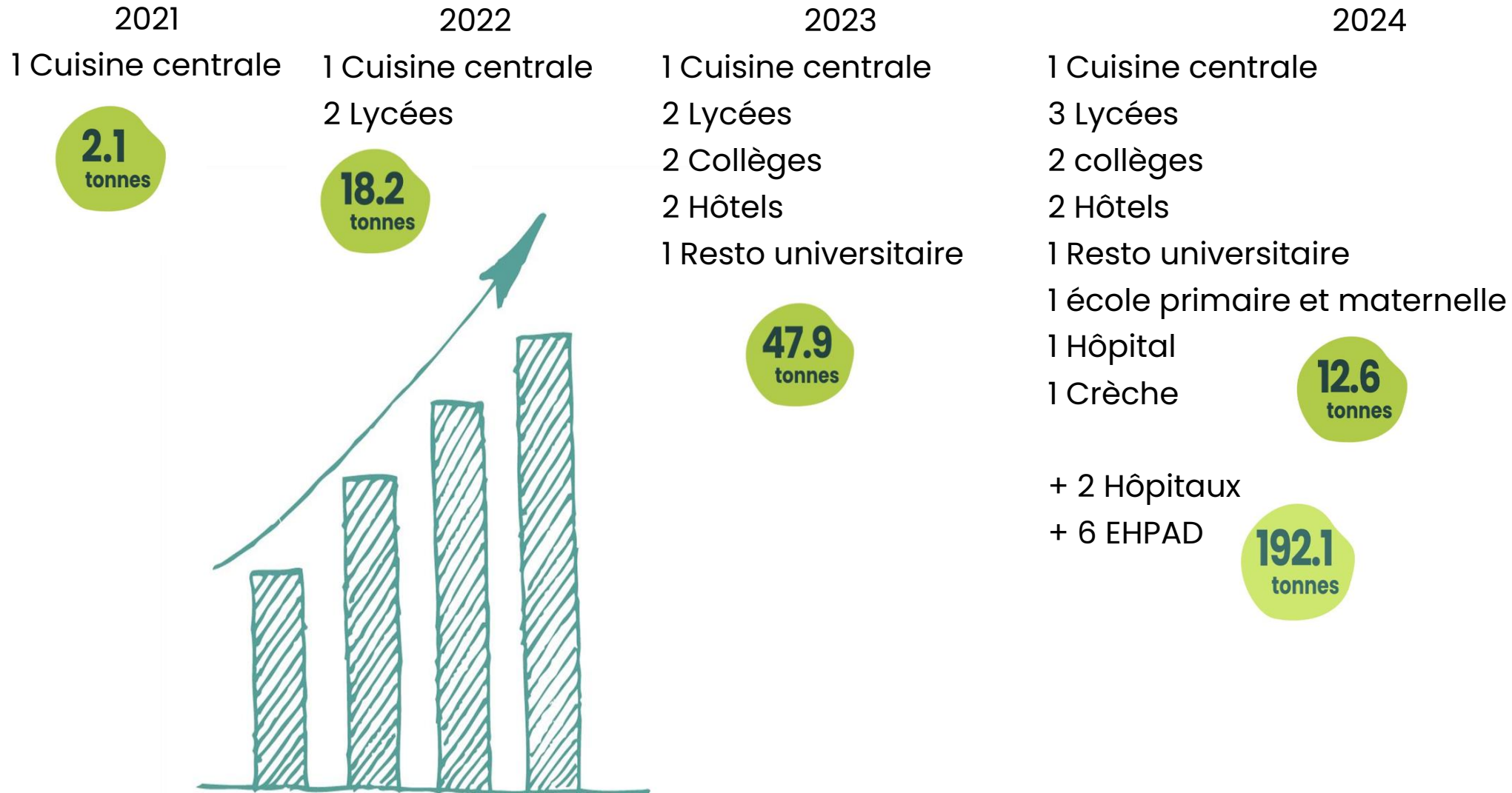
Connaître nos impacts sur le sol

Accompagnement par la Plateforme
Technologique GH2O du CFPPA Fonlabour



- Accompagnement à l'expérimentation du compostage en bout de champ
- Analyses des composts
- Analyses de sol sous andain (charge, compaction)
- Soutien à la rédaction de l'agrément sanitaire et lien avec la DDETSPP

Le développement de la collecte



Focus sur les investissements

Investissements	Quantités achetées	Prix Unitaire HT	Date d'achat
Nettoyeur haute pression eau chaude	1	2 200 €	12/2021
Aire souple de lavage	1	1 690 €	11/2023
Bacs de collecte 120L	48 96	41€ 43€	12/2021 03/2023
Rampe pour camion	1	750 €	03/2022
Retourneur d'andain	1	18 822 €	10/2022
Valet de ferme	1	50 900 €	05/2023
Géotextile	6x25m	1 070 €	04/2022
Sondes de température	3	457,00 €	04/2022
Andaineur (autoconstruction)	1	5 000 €	en cours
Total		80 889 €	

+ Agrafes/sacs de lestage
+ Appâts rongeurs
+ Balance

Abonnements annuels :
- Compostix (logiciel de traçabilité)
- Sondes connectées : 42€/an/sonde

Coût des analyses :
- Analyse complète : 1200€
(Agro, ETM, composés traces organiques, inertes, pathogènes)

Focus sur l'agrément sanitaire

- Agrément sanitaire pour notre plateforme au Prestil déposé en juin 2023 auprès de la DDETSPP* du Tarn
 - Hors des clous : agrément à déposer avant toute exploitation
- Agrément déposé pour une plateforme de 52 tonnes de DCT par an (100t max)
 - Choix de notre part : sol nu, multiplication des plateformes
- Agrément obtenu en août 2023 avec une dérogation régionale sur :
 - Nettoyage et désinfection des bacs hors plateforme de compostage
 - 1 analyse microbiologique du compost par an
- 1 agrément par plateforme : un 2^e prêt à l'envoi !

*Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Ce que vous ne verrez pas aujourd'hui :

- Notre station de lavage puisqu'elle est à notre local

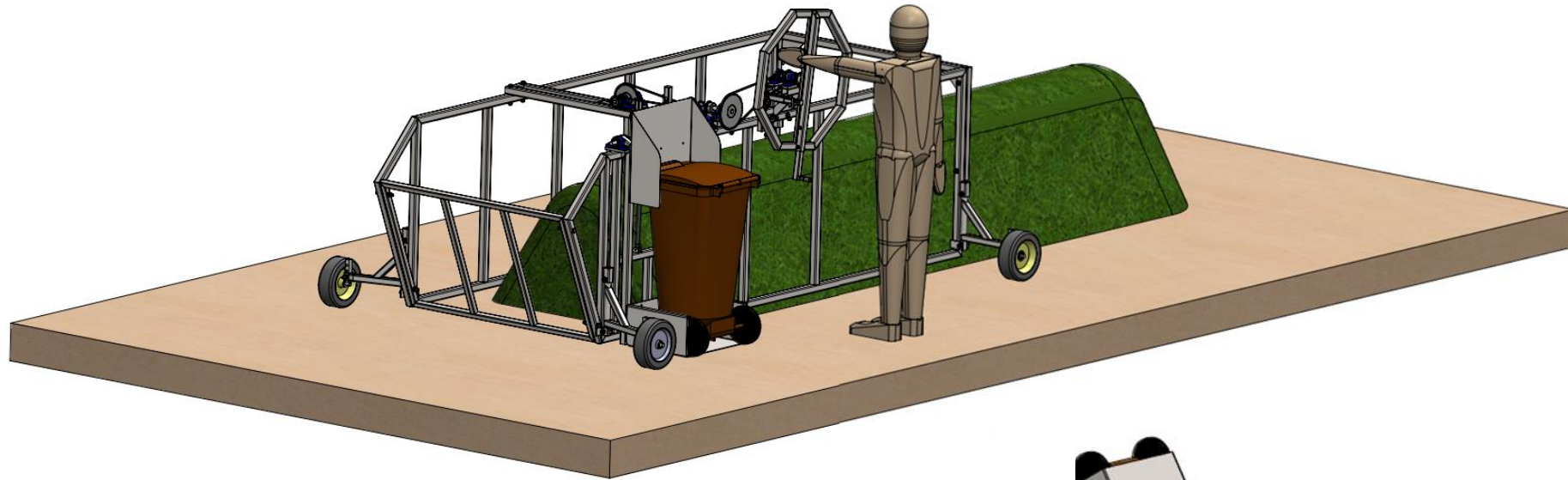


ancé par



Ce que vous ne verrez pas aujourd'hui :

- Notre andaineur 2.0 avec retourneur de bac intégré



Ce que vous ne verrez pas aujourd'hui :

- Ni l'andaineur 3.0 acheté par la Ville d'Albi à la coopérative Au Ras du Sol pour équiper la plateforme en régie




Mais vous verrez notre magnifique...

- Andaineur en palette et liner de piscine...



Et après ?

- Une 2^e micro-plateforme albigeoise au printemps
- Une 3^e micro-plateforme lescurienne à l'automne
- Une 4^e micro-plateforme entre Albi et Gaillac à l'automne
- Accompagnement d'autres territoires à développer ce maillage selon leur contexte et avec leur système
- Et pour voir et revoir tout cela en détails, une formation les 19 et 20 mars



FORMATION MICRO-PLATEFORME DE COMPOSTAGE
PRINCIPES, TECHNIQUES ET REPRODUCTIBILITÉ

les mains sur terre
pour une agriculture durable et responsable

INFOS PRATIQUES

DATES ET LIEU
Mardi 19 et mercredi 20 mars 2024
à Albi (Tarn)

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours de 9h à 17h30, soit 14h

ACCÈS
La formation est réalisée en centre de formation et en micro-plateforme de compostage. Les adresses exactes des lieux seront communiqués dans la convention stagiaire.

COÛT
600€ pour deux jours de formation
Formation complète uniquement
Net de taxe
Repas : jour 1 à la charge des stagiaires, jour 2 offert
Pas d'hébergement

FINANCEMENT
Employeur, OPCO, Pôle Emploi
Autofinancement

NOMBRE DE PLACES
Minimum 8 personnes
Maximum 16 personnes

CONTACT & INFOS
formation@lesmainsurterre.fr
Marion Baillet - 06 58 17 92 93
www.lesmainsurterre.fr

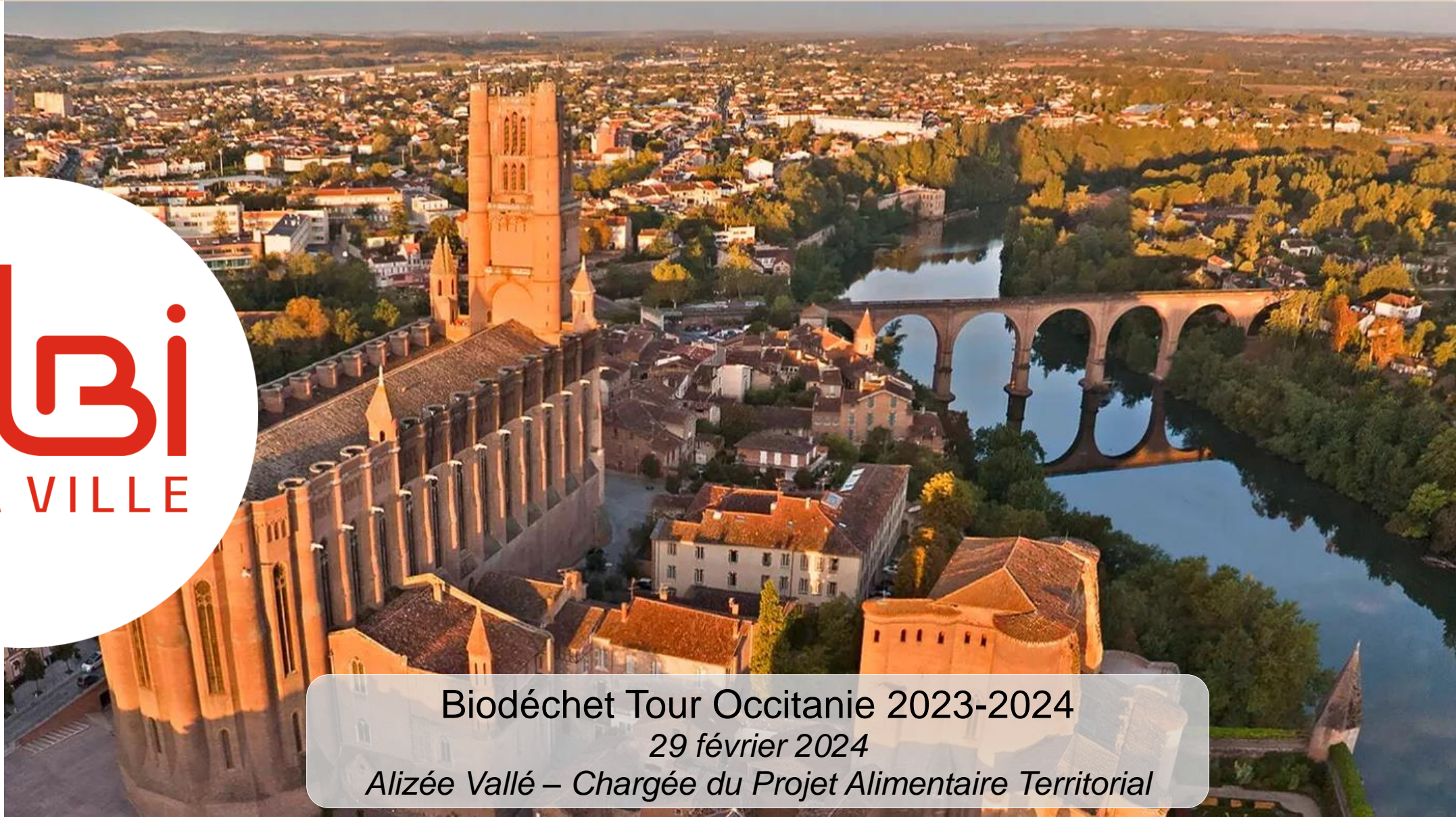
OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se situer dans le cadre réglementaire de la gestion des déchets
- Réviser les fondamentaux du processus de dégradation de la matière organique
- Maîtriser les principes du compostage en gros volumes
- Élaborer une filière territorialisée (gisements, co-produits, exutoires,...)
- Exploiter une micro-plateforme (équipement, formation, suivi de l'agrément sanitaire,...)

PUBLIC
Débutant à averti : toute personne souhaitant développer ou créer les conditions du développement de telles solutions sur son territoire. Aucun pré-requis demandé.
HPS : Pour toute info concernant l'accès aux personnes en situation de handicap contactez Marion Baillet : formation@lesmainsurterre.fr

1/2

Installation d'une micro-plateforme de compostage à la Cuisine d'Albi



Biodéchet Tour Occitanie 2023-2024
29 février 2024
Alizée Vallé – Chargée du Projet Alimentaire Territorial



2017 :
Constitution d'un
comité de pilotage

2019 :
Approbation du PAT
en Conseil Municipal

Mise en place du premier plan d'action

2014 :
Lancement des projets autour
de l'agriculture urbaine
- Don 3000m² à Canavières
- jardins partagés

2021 :
Reconnaissance du PAT
de l'Albigeois par le
Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation

Mise en place du deuxième plan d'action

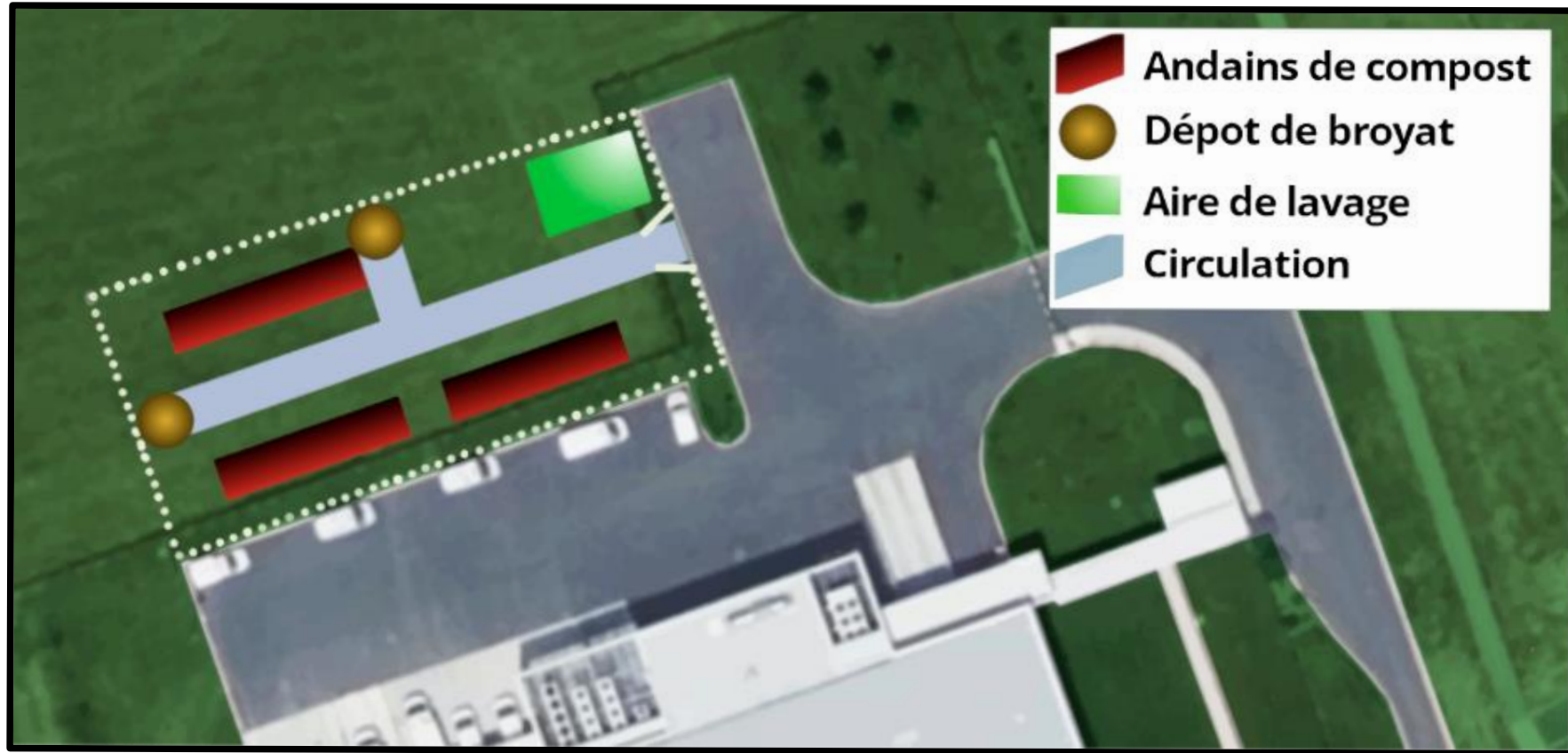
2022 :
Subvention France
Relance de 205 000€

*Microplateforme de
traitement des biodéchets
17T / an
3700 repas/j
19 T de légumes
Économie de 7000€
Revalorisation dans les parcs
et jardins*

2024 :
Bilan des 2
premiers plans
d'action

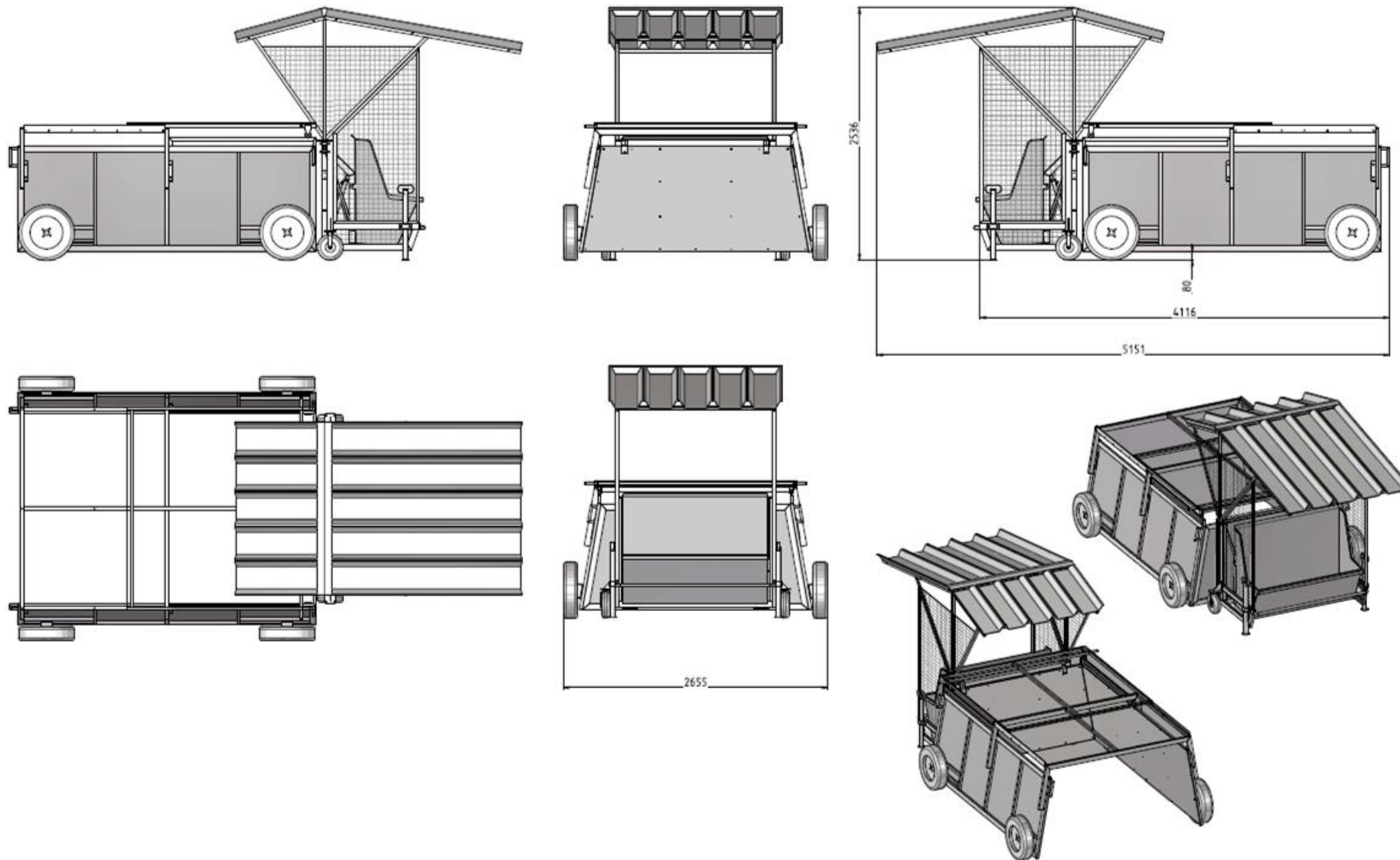
*Approvisionnement de la Cuisine
d'Albi
22 % → 69 % de produits locaux
17 → 22 conventions signées
10T → 25T de légumes La Landelle*

Plan de la micro-plateforme de compostage à la Cuisine d'Albi





Modèle d'andaineur



Modèle d'andaineur



Vue « arrière » de l'andaineur, partie moule couvert d'une toiture en polycarbonate



L'andain de matières fraîches, couvert de sa bâche.



Coûts

Coûts investissement	
Andaineur et équipements	50 000€
Formations guide composteurs	2000€
Travaux de voirie, clôtures, carport etc.	62 000€
Modules béton	7000€
Chantier jeune	2000€
TOTAL	123 000€

Coûts prévisionnels fonctionnement :

- prestation/temps agents
- dératisation



Merci de votre
attention

Biodéchets Tour Occitanie 2023-2024

• —————
Visite de la micro-plateforme de
compostage en bout de champ

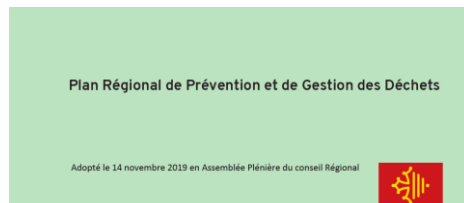
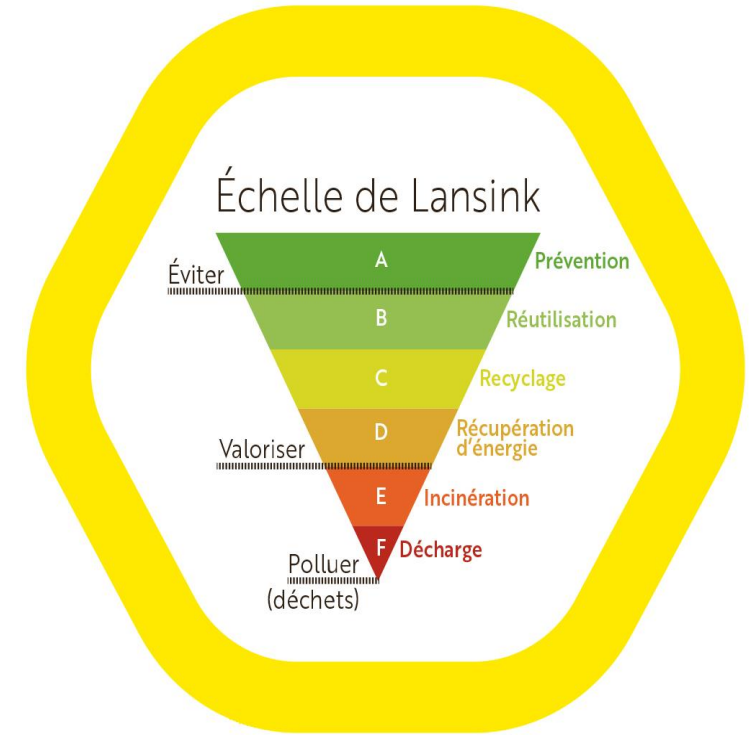
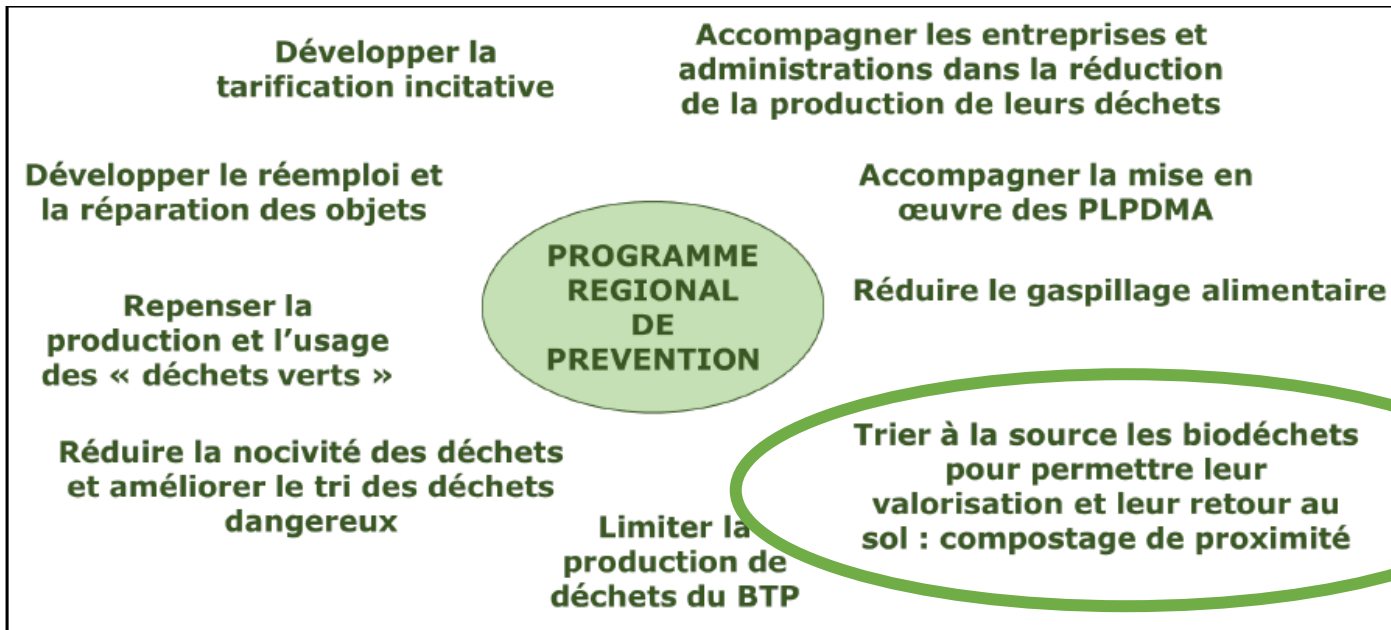
Le Séquestre (81) – Les Mains sur Terre



Les Biodéchets en Région Occitanie



Le SRADDET (intégrant le PRPGD) donne la priorité à **la prévention des déchets**, qui s'articule autour des 9 orientations stratégiques suivantes:



Les Biodéchets en Région Occitanie



GOUVERNANCE RÉGIONALE

1.1 Définir, organiser, mettre en place des dispositifs d'échange d'information, de biens, de services et un espace de travail collaboratif pour la communauté d'acteurs de l'EC

1.2 Former à l'EC et à ses enjeux

SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

2.1 Développer l'écoconception des produits, services, et équipements

2.2 Accompagner les industriels dans l'utilisation des Matières premières de recyclage (MPR)

2.3 Étudier les modèles d'affaires en EC auprès des entreprises régionales

2.4 Développer les pratiques de déconstruction, réemploi/recyclage dans le BTP

2.5 Développer les pratiques d'économie circulaire dans les systèmes alimentaires et sur les flux de matières organiques

TERRITOIRES

3.1 Déployer l'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) sur les territoires d'Occitanie

3.2 Déployer des structures de gouvernance partagée de l'EC à des échelles infra-régionales adaptées.

POLITIQUES PUBLIQUES

4.1 Intégrer systématiquement des critères d'EC dans les achats publics

4.2 Aménager les dispositifs de financement publics pour favoriser l'économie de fonctionnalité

RECHERCHE ET INNOVATION

5.1 Créer un pôle de recherche pluridisciplinaire sur l'EC en Occitanie (PRECO) et une dynamique de recherche en EC

DECHETS

6.1 Accroître les actions de prévention des déchets

6.2 Développer les Ressourceries / Recycleries / Repair Café

6.3 Améliorer la valorisation et la gestion des déchets

6.4 Améliorer la prévention et la valorisation des biodéchets pour favoriser un retour au sol de qualité

Les Biodéchets en Région Occitanie

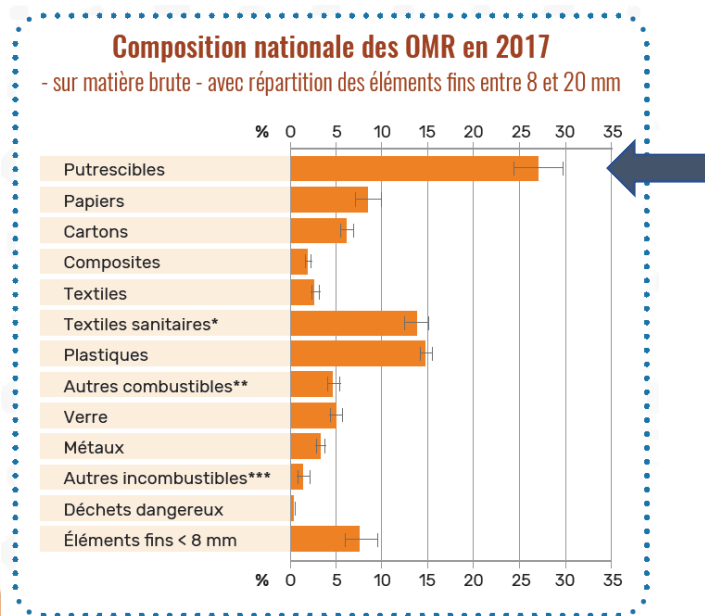


Objectif Global Prévention

Biodéchets dans les OMr :

- 50 % en 2025 par rapport à 2015 (soit -37 kg/hab.an)
- 61 % en 2031 par rapport à 2015 (soit -44 kg/hab.an)

Soit une réduction des OMr par détournement et séparation des biodéchets de :
-13% en 2025 et -16% en 2031 par rapport à 2015



Les déchets putrescibles représenteraient 27% des OMr (33% en y ajoutant les essuie-tout, mouchoirs, etc)

Appliqué à la quantité d'OMr collectée en Occitanie en 2021 :

→ **Gisement estimé de déchets biodégradables encore présents dans les OMr = environ 445 000 tonnes (soit 74 kg/hab/an)**

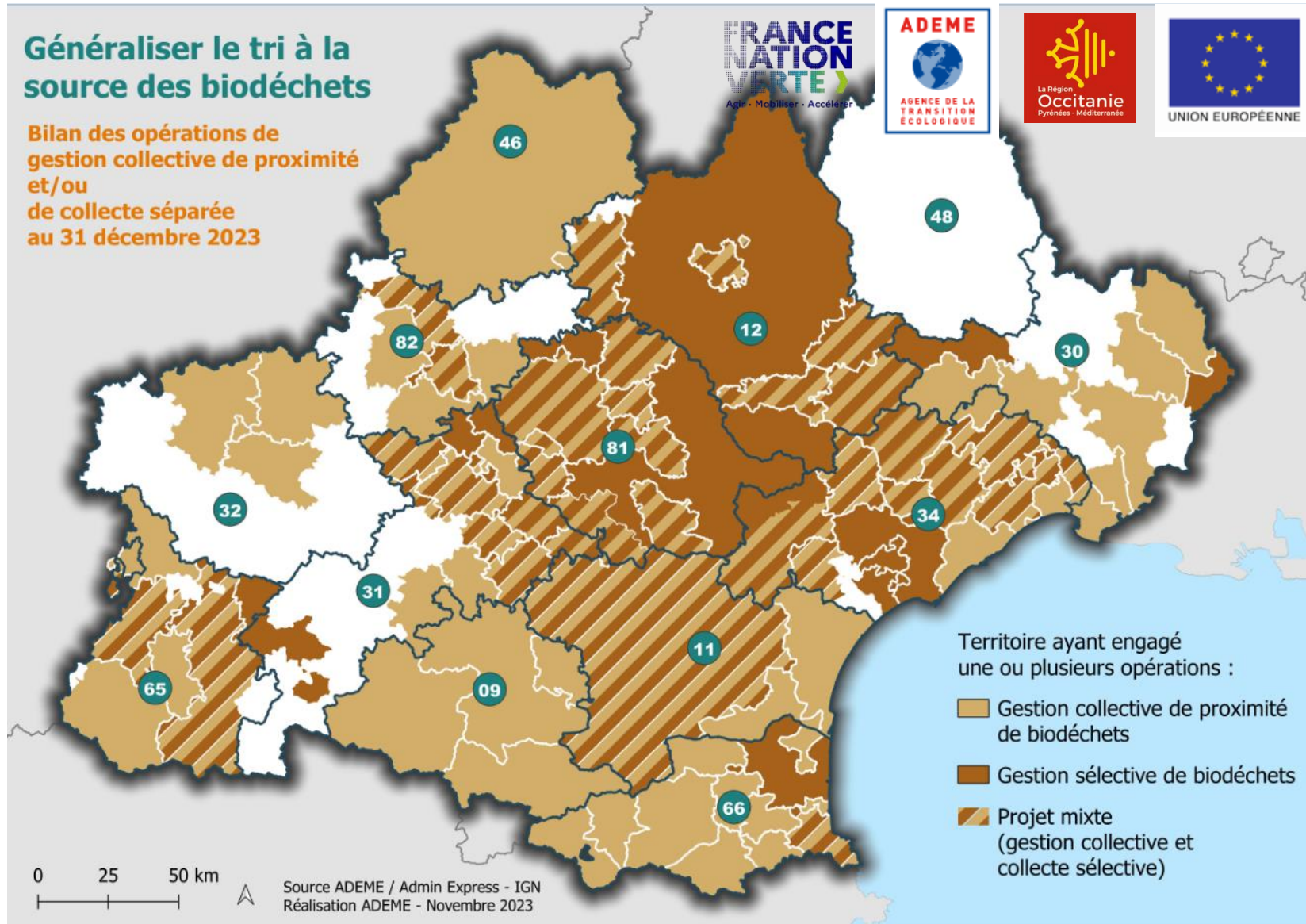
Les Biodéchets en Région Occitanie

Bilan à fin 2023 des EPCI ayant mis en place **une initiative de solution de tri à la source**

Données 2021 : **25%** de la population desservie

- **17 %** des habitants d'Occitanie étaient équipés d'un **composteur individuel** (distribué par l'EPCI)
- **2 %** de la population régionale couverte par une solution de **compostage collectif**
- **6 %** de la population est couverte par de la **collecte** des biodéchets des ménages (hors collecte des gros producteurs)

Loi AGEC (art.88) :
Généralisation tri à la source
des biodéchets au 01/01/2024



La Région, accompagnatrice de projets



Entre 2019-2022, l'AAP Biodéchets ADEME-Région a permis d'accompagner près de 70 EPCI et plus de 120 opérations dans les territoires. En 2024, un accompagnement au fil de l'eau.

Soutien à l'élaboration d'études d'aide à la décision : schéma territorial de tri à la source des biodéchets, études pré-opérationnelles de collecte séparée et de valorisation des biodéchets, changement de comportement des usagers, prospective sur le traitement, etc.

Prestations externes : taux d'aide maximum de 40%

Aides pour la mise en œuvre de projets d'investissements locaux :

- **Prévention et lutte contre les gaspillages :** compostage collectif de proximité, opération de prévention de la production des déchets verts dans l'objectif de limiter au maximum les collecte spécifiques, etc.
- **Collecte, tri et valorisation des déchets :** collecte séparée des biodéchets, aménagement de plateforme de broyage des déchets verts, de plateforme de compostage des biodéchets, création/modernisation d'unité de méthanisation, etc.

Coûts d'investissement matériel : taux d'aide maximum de 30%

La Région, accompagnatrice de projets

Programme régional FEDER 2021-2027, adopté en octobre 2022 par la Commission européenne

OS 2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

Action 2 : Investissements permettant de mieux trier les déchets et de les recycler : collecte séparative des biodéchets, création de déchèteries innovantes et de déchèteries dédiées aux déchets professionnels, modernisation-optimisation-création de centre de tri et surtri, création et aménagement d'unités de valorisation organique par compostage + équipements de déconditionnement associés à une filière de valorisation organique, création et aménagement d'unités de recyclage matière en particulier pour les déchets du bâtiment et des travaux publics

Accompagnement par le **Service Aides Européennes** de la **Direction de la Transition Ecologique et Energétique**

Dépenses éligibles :

- Investissements matériels (travaux, équipements, matériel...)
- Montant de dépenses minimum (assiette subventionnable) = 100 000 €
- Taux max de financement FEDER de 20%
- Taux max d'aides publiques de 80%

Disponible sur [Europe en Occitanie](#) :

feder.tee@laregion.fr

↓ TÉLÉCHARGEMENTS

- [La fiche de pré-projet](#)
- [La lettre d'incitativité](#)
- [Les adresses mail par thématique](#)



Des centres de ressources à la disposition des territoires et des acteurs privés de la filière biodéchets :



Centre régional
gaz verts



Une communauté « Gestion des biodéchets » :

[Plateforme Cycl'op](#)



Gestion des biodéchets



Claire BALOUET

🕒 Dernière contribution : 22/01/2024

Améliorer la prévention et la valorisation des biodéchets alimentaires jusqu'à un retour au sol de qualité



👤 89

D'autres centres de ressources pour les collectivités :



Communauté Réseau
du service Public de
Gestion des Déchets



Réseau régional Achats
Publics Responsables
Communauté des
acheteurs publics

**Assure le suivi biodéchets
du PRPGD / SRADDET en
lien avec la Région :**



Accompagnement technique des collectivités et acteurs dans les territoires

Organisation de rencontres techniques :

- 11/05/2023 – Prévention et gestion des déchets verts
- 04/07/2023 – Collecte séparée BD et traitement
- 23/11/2023 – Journée gaz vert (AREC) – méthanisation

Lancement en octobre 2023 des visites du Biodéchets Tour Occitanie 2023-2024 :

- 12/10/2023 – Compostage en établissement (Lycée de Lunel, 34) organisée par le RCCO
- 07/12/2023 – Plateforme de compostage centralisée SPA3 du SMTD65 (Capvern, 65)
- **29/02/2024** - Micro-plateforme de compostage SPA3 en bout de champ, Les mains sur terre (Albi, 81)
- **29/05/2024** - Collecte séparée des biodéchets côté OUEST (Grenade, 31)
- **06/06/2024** - Collecte séparée des biodéchets côté EST (Nézignan-L'Evêque, 34)

FAQ sur la réglementation – enjeux sanitaires et environnementaux

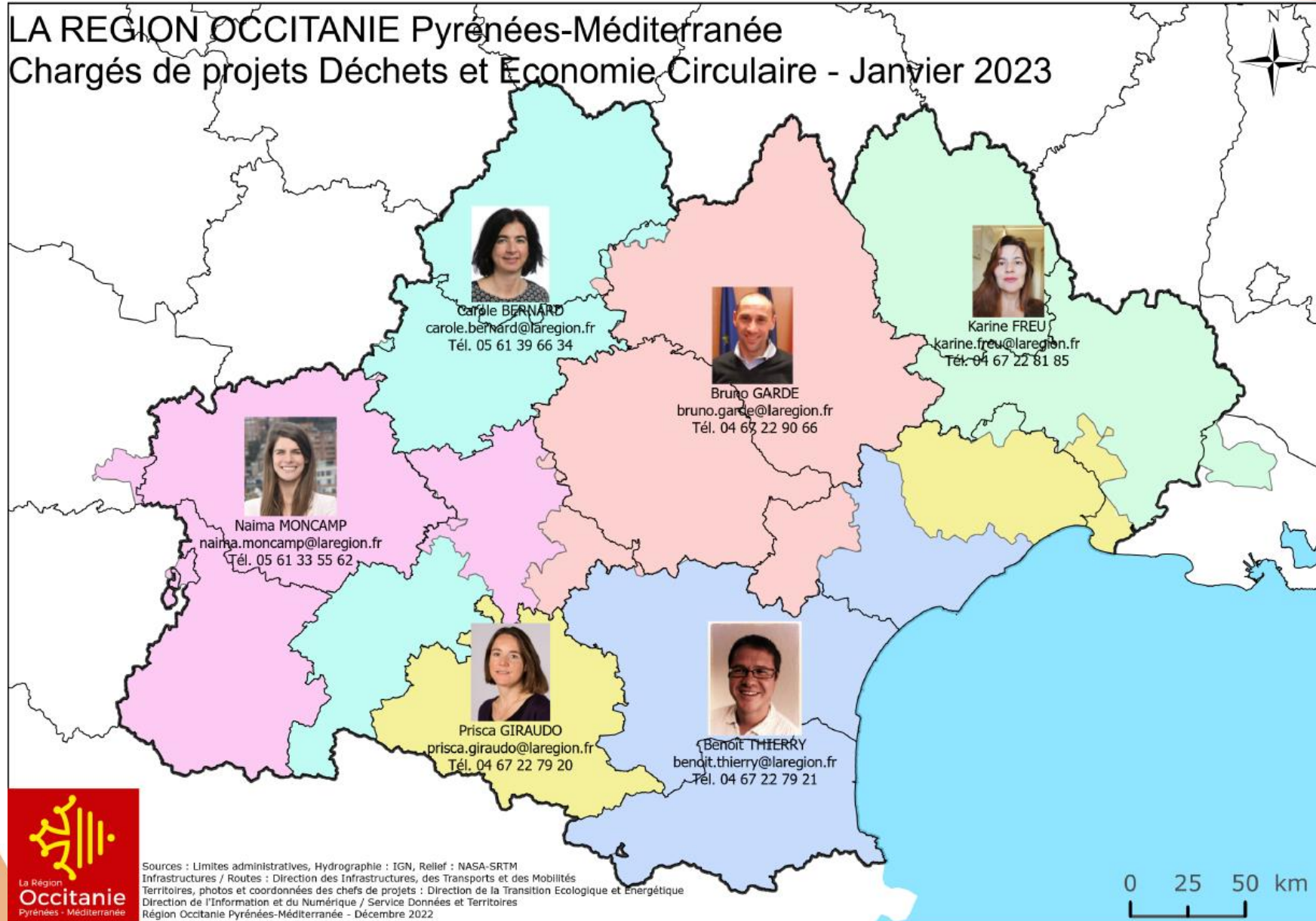


Nos prochains RDV

- 07 Mars 2024** : [RCCO](#) - Journée d'échanges technique sur l'insertion à Lodève (34)
- 05 Mars 2024** : [ADEME](#) - Webinaire Fond Vert dispositif 2024 (tri à la source / valorisation BD)
- 19 & 20 Mars 2024** : [Les Mains Sur Terre](#) - Formation compostage en bout de champ à Albi (81)
- 21 Mars 2024** : [RCCO](#) - 2^{ème} journée des Assises du Réseau Compost Citoyen
- 11 & 12 Juin 2024** : [Réseau CompostPlus](#) – Journées Territoires et Biodéchets à Grenoble (38)
- Semestre 1 – 2024** : Formations guide et maître composteur du [RCCO](#)
- Au fil de l'eau** : Modules de sensibilisation ADEME à destination des élu-e-s (à la demande)

Pour plus d'actualité rendez-vous sur [Cycl'op](#)

La Région, vos contacts



Remplacement Naima MONCAMP:



Claire BALOUET
claire.balouet@laregion.fr
Tél : 05 61 39 66 90

MERCI pour votre attention

Echanges avec la salle





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets



Agir • Mobiliser • Accélérer

Bilan de l'accompagnement Fonds Vert en 2023

Bénéficiaires : 27 lauréats pour 35 opérations

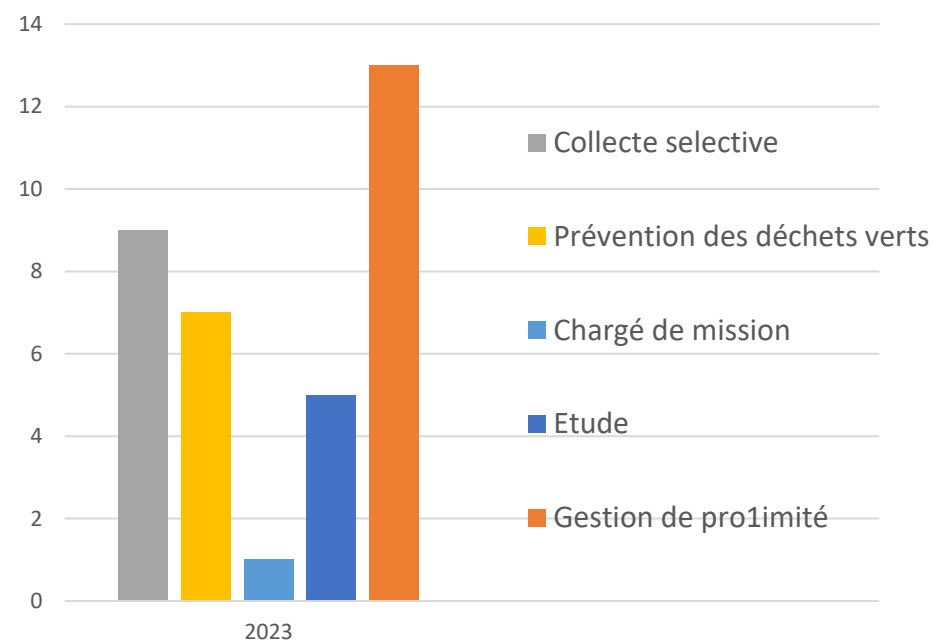
Projets éligibles :

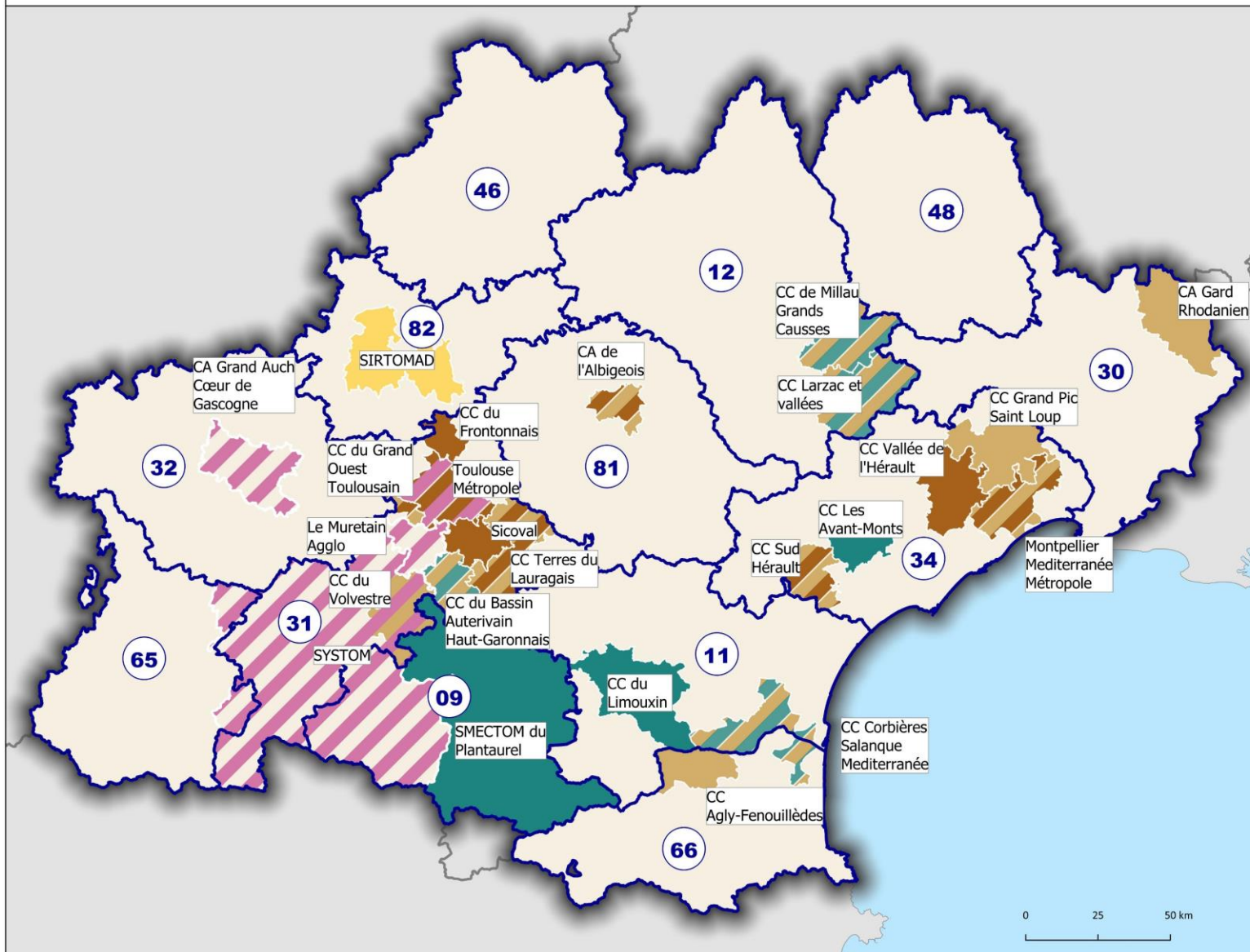
- Etudes et schémas territoriaux biodéchets
- Etudes pré-opérationnelles de collectes séparées
- Mise en place opérationnelle d'équipements de collecte séparée des biodéchets (adaptation – extension / déploiement)
- Opérations de déploiement de la gestion collective de proximité des biodéchets
- Opérations globales de prévention de la production des déchets verts

+ projets accompagnés via le budget ADEME :

- 1 projet de collecte
- 2 projets de gestion de proximité

Nombre et typologie des aides accordées dans le cadre du Fonds Vert





Actions mises en place selon les territoires :

- Etudes
- Prévention des déchets verts
- Collecte sélective
- Gestion de proximité
- Chargé de mission

Départements

27 lauréats soutenus par le Fonds Vert en Occitanie

à hauteur de 3,180 millions d'euros

Pour un investissement total de 13,5 M€

Source : ADEME / Admin-Express-IGN-Version 2.0 / DGCL

Réalisation : ADEME - Novembre 2023



Nature des projets éligibles

La gestion de proximité :

Compostage partagé

La collecte séparée des biodéchets

Collecte en porte à porte ou/et en apport volontaire

La prévention des déchets verts

La valorisation des biodéchets des ménages

- Installation de compostage & de méthanisation de biodéchets
- Modification d'installations existantes pour traiter des déchets alimentaires (hygiénisation, déconditionnement, déemballage,...)

Éligible :

Opération portant **majoritairement sur les biodéchets des ménages**

Non éligibles :

- **Dépenses liées aux producteurs non-ménagers**
- **Coûts de fonctionnement**
- **Electro-composteurs**
- **Système de collecte multi-flux**

- **Pas de possibilité de financement sur Budget ADEME**

Opérations éligibles	Dépenses éligibles	Taux d'aide max.
Etude	Coûts des prestations externes : diagnostic, concertation, évaluation, étude de faisabilité , dimensionnement, ...	70 %
Gestion proximité	Investissement équipements de prévention : <ul style="list-style-type: none"> • Composteurs partagés, en pied d'immeuble ou de quartier, composteurs autonomes en établissement, ... • Broyeurs mutualisés de déchets verts, ... 	55%
	Aide au changement de comportement : communication, formation, sur la gestion de proximité, animation par un relais de terrain, chargé de mission, .. Etudes : caractérisation OMR, enquête de pratique, ...	70%
Collecte	Investissements (pré-collecte, collecte, adaptation des bennes de collecte) et frais liés aux actions de communication	10 €/habitant plafond 55% d'aide
Valorisation organique	- Installation compostage ou modification d'installations existantes (d'hygiénisation, équipements de déconditionnement...)	55%
	- Installation de méthanisation	45%

Conditions d'éligibilité des projets

☐ La gestion de proximité → A destination déchets verts et des Déchets de Cuisine et de Table (DCT)

➤ Etudes

- Prévention des DV
- Gestion de proximité des biodéchets

Fournir une délibération du conseil daté d'avant le 31/12/2023

Réalisation par un prestataire externe

- [Trame de CDC sur la gestion de proximité à disposition](#)

➤ Investissements pour achat et mise en œuvre d'équipements

- Compostage partagé (collectif)
- Broyeurs mobiles de végétaux, usages mutualisés
- Autres solutions en « petit » collectif

- *Non éligible :*

- *Investissements individuels (composteurs domestiques, broyeurs)*
- *Broyeurs d'évier*
- *Poulaillers, alimentation animale*
- *Sécheurs, déshydrateurs, digesteurs et autres équipements similaires*

➤ Aides au changement de comportement (animation, formation, sensibilisation, communication)

Missions (accompagnement ménages et opérateurs) :

- Mise en place d'actions de gestion de proximité
- Sensibilisation à la lutte contre le brûlage des déchets verts
- Suivi et évaluations des opérations

Conditions d'éligibilité des projets

☐ La collecte séparée des biodéchets

➤ Etude préalable mise en place collecte séparée des biodéchets du SPGD

Fournir une délibération du conseil daté d'avant le 31/12/2023

Réalisation par un prestataire externe

- [Trame de CDC sur la collecte séparée à disposition](#)
- [Trame de CDC sur le tri à la source et la Tarification Incitative \(TI\) à disposition](#)

➤ Investissements

- Mise en place / adaptation technique / extension collecte existante
 - Les dispositifs de précollecte individuels
 - Fourniture des PAV, bacs, contenants /distribution / marquage
 - Equipements de lavage bacs et colonnes
 - Adaptation bennes de collecte / surcoût acquisition bennes
 - Logiciel comptabilisation des bacs
 - Les frais de communication liés à la mise en place du projet
- *Non éligible*
 - **Coûts de fonctionnement**
 - *Service dédié aux déchets non ménagers (y compris producteurs concernés par l'obligation de tri)*

Conditions d'éligibilité des projets

☐ La valorisation des biodéchets des ménages → installation de compostage ou méthanisation

➤ Etude préalable

- Etude d'accompagnement de projet (dont étude de faisabilité)
- Etude préalable à reconversion unité TMB
- Diagnostic territorial en prévision d'une concertation territoriale de type ConcerTO

Réalisation par un prestataire externe

- [Trame de CDC sur la méthanisation à disposition](#)

➤ Investissements

- **Hygiénisation** des SPAN :
 - sur installation dédiée, hors site de compostage ou de méthanisation
 - sur site compostage ou méthanisation existant
- **Compostage** (*hors plateforme spécifique DV*)
 - **Création** nouvelles capacités
 - **Modification** plateforme compostage afin d'accepter biodéchets (ou SPAN 3 ou 2)
- **Méthanisation** sur biodéchets ménagers
- *Non éligible*
 - *Investissement installation de Tri Mécano-Biologique (TMB)*
 - *Renouvellement machines dédiées traitement biodéchets*
 - *Investissement sur boues de STEP*

Demande d'aide et suivi du projet

IDEM 2023

- ✓ Demande de subvention déposée sur plateforme nationale « **Démarches simplifiées** »
 - ✓ Vérification de l'éligibilité et de la complétude de l'aide par l'ADEME
 - ✓ Instruction technique réalisée par ADEME
 - ✓ Avis simple du **préfet de département**
 - ✓ Validation par le **préfet de région**
 - ✓ L'ADEME contractualise avec le porteur de projet et suit la mise en œuvre du projet
- L'exécution du projet (ou postes de dépenses) **ne doit pas commencer avant dépôt demande**
- Si vous portez un projet de tri à la source ET un projet de valorisation → **2 dossiers distincts**

Modalités pratiques de candidature Aides et sites ressources



L'accès au site [Démarches Simplifiées](#)



Cahier d'accompagnement des porteurs de projets



Ne pas hésiter à contacter référents Ademe pour compléter volet technique avant dépôt



Tutoriel dépôt dossier sur [Démarches Simplifiées](#)



Pour aide technique sur
Démarches simplifiées

➔ contact@demarches-simplifiees.fr

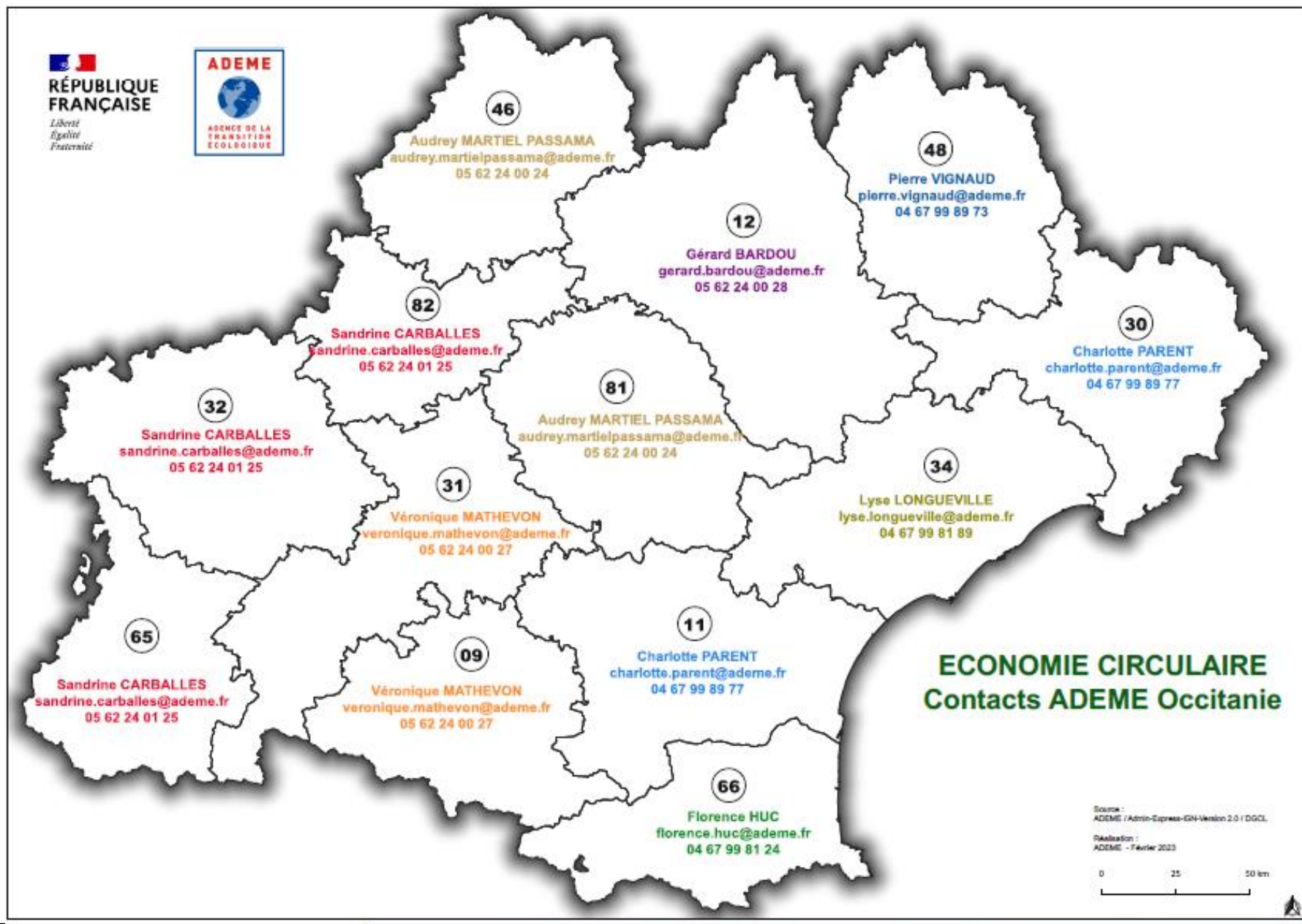


➤ Cahier d'accompagnement des porteurs
de projet et des services instructeurs

Pour toute demande de renseignement concernant les mesures du fonds vert,
consultez le site internet départemental de l'état de votre département :
[www.\[nom-du-département\].gouv.fr](http://www.[nom-du-département].gouv.fr)
ou contactez votre sous-préfet d'arrondissement
ou la direction départementale des territoires (et de la mer)
ou les directions et services de l'état outre-mer.

Janvier 2024 - Version 2.1

Contacts instructeurs ADEME par département





PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Manon GOMEZ
Inspectrice mutualisée
Manon.gomez@tarn-et-garonne.gouv.fr

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt Occitanie**

Réglementation applicable à gestion des biodéchets → création d'une FAQ avec la région Occitanie

Contexte

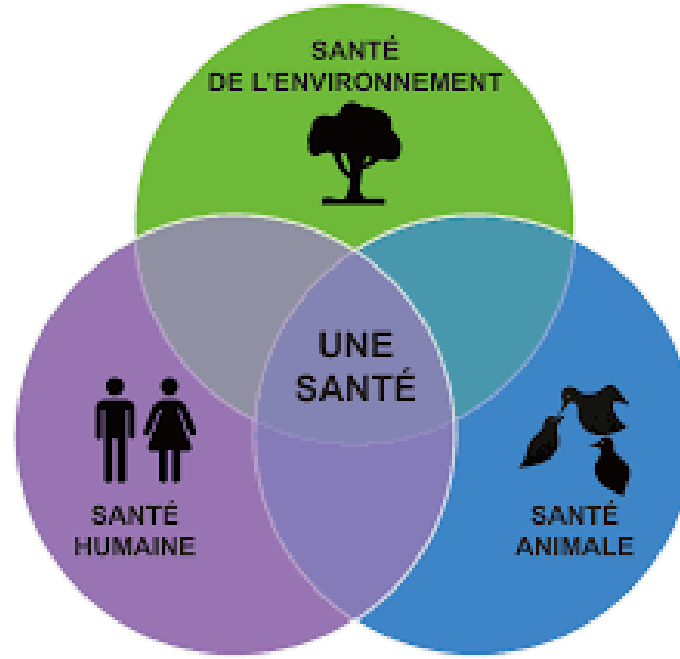
À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le **tri des biodéchets est généralisé à tous les producteurs**, professionnels quel que soit le tonnage produit et aux particuliers.





PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La gestion des biodéchets, où comment passer d'un déchet dont on se « débarrasse », par enfouissement, par incinération, à un produit que l'on va **valoriser** !

Oblige à considérer les aspects relatifs à la santé de l'environnement.....

à la santé humaine.....

et à la santé animale

Réglementation
Sanitaire relative aux
Sous-produits animaux

Réglementation
Environnementale



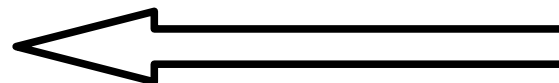
Réglementation
agronomique



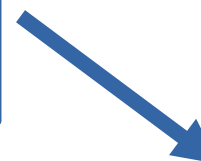
Conception d'une Foire Aux Questions



Atelier participatif
4 juillet 2023
Journée technique Biodéchets
Occitanie



Mis en ligne d'un formulaire pour
compléter les questions
20/07 au 08/09/2023



Formulation des réponses par les
partenaires et publication



<https://www.cycl-op.org/community/pg/file/6410/read/7225/>

LE RÉSEAU

FR | EN



SE CONNECTER



COMPRENDRE

ACTUALITÉS

INITIATIVES

APPELS À PROJETS & SOUTIENS

DOCUMENTS & OUTILS

RÉSEAUX

FORUMS



Foire aux questions Biodéchets - Enjeux sanitaires et environnementaux - Région Occitanie

Naïma Moncamp / le 21-12-2023 / 523

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé à tous les producteurs, professionnels quel que soit le tonnage produit et aux particuliers.

Afin d'accompagner au mieux cette évolution des pratiques, la Région Occitanie et ses partenaires étatiques et territoriaux soutiennent les collectivités territoriales et acteurs en charge du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD) et proposent un document co-construit et co-élaboré de foire aux questions (FAQ) sur la filière de gestion et traitement des biodéchets.

Cette FAQ est un outil évolutif qui a vocation à être alimenté et actualisé en fonction des retours des acteurs de terrain et des actualités réglementaires (prochaine actualisation S2 2024). Elle se construit en collaboration entre les acteurs de terrain qui identifient le besoin d'information et les partenaires institutionnels qui apportent leur expertise.



Foire aux questions
Biodéchets - Enjeux
sanitaires et
environnementaux -

Région Occitanie

Dernière mise à jour le 21-12-2023 par Naïma
Moncamp



Infographie : Quelles
solutions pour bien utiliser
ses déchets verts ?

Dernière mise à jour le 20-12-2023 par Prisca
Giraudo

Des questions, des réponses complètes et validées réglementairement, des liens !

Quels dossiers remplir pour une demande d'agrément sanitaire pour du co-compostage fumiers et bio-déchets ?

La procédure d'agrément est décrite dans l'arrêté du 08/12/2011. Le porteur doit compléter l'annexe I de l'arrêté. Les pièces constitutives sont listées à l'annexe II. La demande d'agrément doit être transmise à la DD(ec)PP.

→ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32021R1165>

→ <https://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQO/Agriculture-biologique>

Sur tous les sujets, de la prévention du gaspillage aux traitement des DCT !

TABLE DES MATIÈRES

1 - PRESENTATION

2 - FOIRE AUX QUESTIONS

- 2.1 Prévention /Anti-Gaspillage4
- 2.2 Gestion de proximité.....6
- 2.3 Collectes privées10
- 2.4 Collectes SPPGD11
- 2.5 Transfert, stockage13
- 2.6 Traitement.....14

3 - GLOSSAIRE.....17

4 - CONTACTS / ACTUALISATION.....19

Un outils voué à l'actualisation



En fonction des
Évolutions réglementaires



En fonction des
Nouvelles questions

Un outils voué à l'actualisation



En fonction des
Évolutions réglementaires



En fonction des
Nouvelles questions



**À VOUS
DE JOUER!**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci pour votre attention

L'atelier FAQ

Objectifs :

- Avoir un retour sur la pertinence et l'appropriation de la FAQ parue fin 2023
- Partager et capitaliser les nouveaux questionnements pour une mise à jour de la FAQ fin 2024

Matériel sur chaque table :

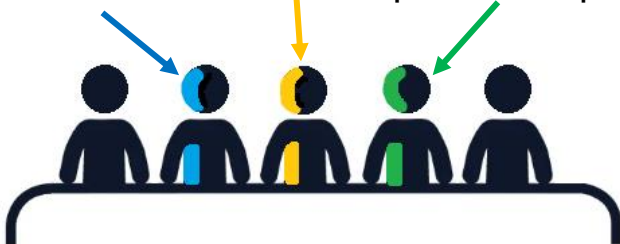
- Paperboard + post-it
- Stylos + feutres
- Livrets FAQ + résumés

Rôles par table :

1 gardien.ne du temps

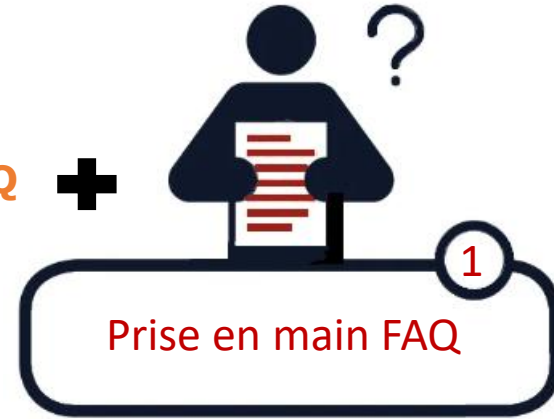
1 animateur.trice

1 personne pour restituer



Déroulé :

Présentation de la FAQ
par Manon GOMEZ



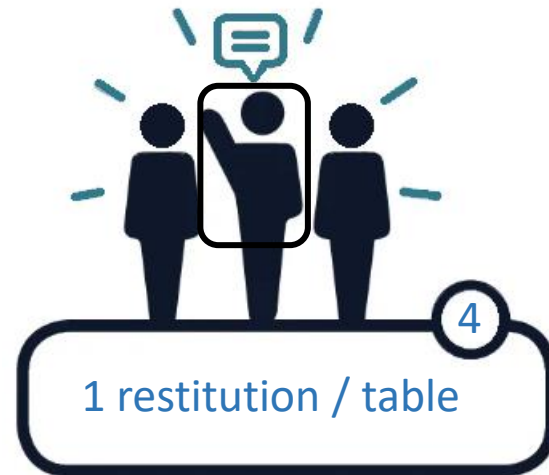
5 minutes



SCAN ME



10 minutes



4 x 5 minutes



15 minutes

Enquête de satisfaction



Merci pour votre participation !